



Population : 145 211
Nombre d'écoles (M-12) : 63
Nombre d'élèves en (M-12) : 20 131

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 0
Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : 89

Notez que ces profils sont tirés de la dernière édition du rapport. Veuillez consulter les profils annuels supplémentaires ci-dessous.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

À l'heure actuelle, l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas de programme d'enseignement à distance de la maternelle à la 12^e année à. En vertu d'une entente interprovinciale, les élèves de l'Île-du-Prince-Édouard ont la possibilité d'accéder aux cours en ligne proposés par le programme d'enseignement à distance sous la tutelle du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 19 élèves de langue française et 70 élèves de langue anglaise ont suivi des cours en ligne dans le cadre de cette entente.

Selon le Département, il n'y a pas eu d'apprentissage hybride ou mixte intentionnel (c'est-à-dire des projets ou initiatives spécifiques) dans les écoles publiques. Cependant, le ministère reconnaît qu'il s'agit d'une tendance nationale et étudie activement les moyens de favoriser et de comptabiliser le développement ou l'émergence de l'apprentissage hybride ou mixte dans la province.

Gouvernance et réglementation

La réglementation continue d'être régie par la directive ministérielle n^o MD 2008-05, qui s'applique aux cours dispensés pendant la journée scolaire. La directive définit de manière générale l'enseignement à distance et décrit une série de croyances sur la nature de l'enseignement à distance. De plus, les écoles et les districts qui participent à des programmes d'enseignement à distance doivent se conformer aux directives énoncées dans le document provincial, Guide d'enseignement à distance. Le document met en évidence la prestation de la formation à distance pour les élèves dans des circonstances particulières.